



958, rue Main
Ayer's Cliff, QC, J0B 1C0

Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

AVIS PUBLIC À TOUS LES INTÉRESSÉS

PRENEZ AVIS que lundi le 7 octobre 2024, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en présentiel au sous-sol de l'église Saint-Barthélemy située au 911, rue Clough, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure visant à ce qu'un abri d'auto permanent soit situé en cour avant minimale sur le lot 4 664 623 situé au 661 Main.

Demande de dérogation mineure pour obtenir la permission d'implanter un abri d'auto permanent en cour avant minimale, ce qui contrevient à la position prévue au *Tableau 1 : bâtiments, constructions, utilisations et ouvrages accessoires permis dans les cours* du règlement de zonage.

Ce tableau prévoit les normes établies pour l'implantation des bâtiments et indique qu'un abri permanent est autorisé seulement en cour avant résiduelle, en cour latérale et en cour arrière.

PUBLIC NOTICE TO ALL INTERESTED PARTIES

TAKE NOTICE that on Monday, October 7, 2024, at the regular meeting held in person in the basement of Saint-Barthélemy Church located at 911 Clough Street, interested parties may be heard by the Municipal Council concerning the following request for minor variance.

Request for minor variance to allow a permanent carport in the minimum front yard on lot 4 664 623 located at 661 Main.

Request for minor variance to allow a permanent carport in the minimum front yard, which contravenes *Table 1: Buildings, structures, accessory uses and works permitted in yards* of the Zoning By-law.

This table sets out the standards established for the siting of buildings and indicates that a permanent carport is authorised only in the residual front yard, side yard and rear yard.

Donné à Ayer's Cliff, le 16 septembre 2024 / Given in Ayer's Cliff, September 16th 2024 .

Abelle L'écuyer-Legault,
Directrice Générale
General Director

Certificat de publication

Je, soussignée, Abelle L'Écuyer-Legault, Directrice générale de la Municipalité d'Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, le 16 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 septembre 2024.


Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale